



Mairie de Saint Jean de Beugné

LETTRE D'INFORMATIONS MARS 2018



TRAVAUX DE VOIRIE

A partir du Lundi 26 Mars 2018 les travaux de réfection et d'aménagement de voirie de la Route des Mottes (RD88) et aménagement de la façade des commerces sur le Parking 137 vont débuter. Nous tenons à vous prévenir que ces travaux dureront deux mois et l'entreprise diligente sera à l'écoute des riverains pour toutes difficultés d'accès à leur propriété. Nous vous remercions de votre compréhension et nous tenons à nous excuser au préalable de la gêne occasionnée.

TRAVAUX EFFACEMENT DE RESEAUX – RUE DE LA VITRE

A partir du Lundi 14 Mai 2018 les travaux d'effacement de réseaux et installation de l'éclairage public sur la Rue de la Vitre vont débuter. Nous vous remercions de votre compréhension et nous tenons à nous excuser au préalable de la gêne occasionnée.



RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES



CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES SACS JAUNES - VILLAGES		JOUR DE COLLECTE	
SAINT JEAN DE BEUGNE		JEUDI	
1	Septembre	1	Vendredi
2	Octobre	2	Samedi
3	Novembre	3	Dimanche
4	Décembre	4	Lundi

Nombre d'entre vous déposent leurs containers et sacs le matin sur le bord de la route ou sur le trottoir. Il est cependant indiqué sur le calendrier de ramassage que la collecte est de 6h du matin à 14h et que par conséquent il convient de placer vos bacs et sacs la veille au soir **et surtout pour les riverains de la Route des MOTTES**

VIGILANCE – CAMBRIOLAGES CHEZ LES PARTICULIERS

DES VOLS ONT EU LIEU CHEZ DES PARTICULIERS. IL EST DEMANDE AUX HABITANTS DE SAINT JEAN DE BEUGNE D'ETRE VIGILANTS MERCI DE PREVENIR LES SERVICES DE LA GENDARMERIE POUR TOUT COMPORTEMENT SUSPECT.





RECENSEMENT MILITAIRE -

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile munis du livret de famille des parents et de leur carte d'identité. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEPC, BAC, permis de conduire...).

FEUX DE BROUSSAILLES - ANIMAUX EN DIVAGATION / ATTENTION AUX INFRACTIONS ...



Comme de coutume il est rappelé à chaque habitant qu'il est **INTERDIT** à tout moment d'allumer un feu sur sa propriété quelle qu'en soit la nature : déchets de taille, végétaux, papiers, autres matériaux... Des déchetteries sont à disposition. –

De plus les propriétaires de chiens **NE DOIVENT PAS LAISSER** son animal **ERRER** sur la voie publique. En cas de divagation, les services de la fourrière seront alertés et les frais occasionnés seront répercutés au propriétaire de l'animal.

GRAND DEFI 2018 :

Cette année cette journée conviviale se déroulera le dimanche 29 juillet à LA CHAPELLE THEMER. Si vous êtes intéressé pour participer à cette manifestation, merci de vous présenter à la mairie qui enregistrera votre inscription.



INFOS :



Collecte en exclusivité dans
votre magasin **Gamm vert**
N°1 de LA JARDINIERE

